

Séance du 23 mai 2023

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	19	15

Date de la Convocation 16 mai 2023

Date d’Affichage
16 mai 2023

Objet de la délibération

**No 2023-100101
Urbanisme
Cession du chemin rural dit de
Hautefeuille à La Villeneuve**

Le 23 mai 2023, le conseil de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Mohamed BENHAMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Ludovic VAN WAESBERGE, Sébastien VERDRU, Claudine ZUBER

Absente représentée : Valérie JACQUINOT pourvoir à Régis NOIZET

Absents excusés : Coralie ADNOT, Nelly GRIFFON,

Absents : Bernard CRÉPIN, Céline FAGOT

Sébastien VERDRU a été nommé secrétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L. 161-10,

Considérant la demande de Monsieur et Madame Dagonet,

Considérant que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain, dénommée chemin rural dit de Hautefeuille à la Villeneuve,

Vu l'avis favorable de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 16 mars 2023,

Vu la délibération de la commune de Vauchamps,

Vu la saisine des domaines,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (une voix contre : Monsieur Jean-Pierre Schang) décide de :

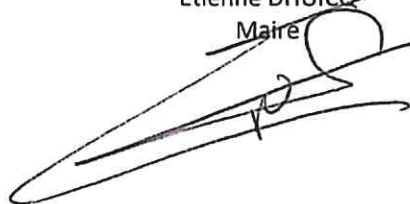
-Désaffecter le chemin rural dit de Hautefeuille à la Villeneuve

-procéder à la vente de ce chemin au prix de 1[€] du mètre carré soit 1321€ en précisant que les acquéreurs supporteront tous les frais annexes c'est-à-dire les honoraires du commissaire-enquêteur et les frais de bornage

-autoriser le maire à engager les démarches correspondantes et à signer tout document relatif à cette affaire

-préciser que Maître Laval sera en charge de ce dossier, le rapport du commissaire enquêteur lui sera remis du fait de la demande des consorts Gaullier de la mise en place d'une servitude

Etienne DHUICQ
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20230523-2023-100101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

